

**Objet :**  
**Votre demande d'avis sur le nombre**  
**d'ormeaux au kilo du 15/03/10**

Comité Local des Pêches Maritimes  
Et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Nos Réf : STH/LBH/10-004

22504 PAIMPOL CEDEX

Plouzané, le 22 mars 2010

*Dossier suivi à Ifremer-Centre de Brest par Yvon MORIZUR*

PJ : - demande CRPMEM de 2009  
- réponse Ifremer en date du 08/06/09

Monsieur le Président,

Nous prenons connaissance de votre courrier en date du 15 mars 2010 adressé à l'Ifremer dans lequel vous suggérez des campagnes expérimentales en plongée de pêche d'ormeaux afin de vérifier le nombre de pièces au kilo, suite à des demandes récurrentes sur le sujet. Vous précisez, notamment, que les professionnels de votre quartier, particulièrement à l'est de Bréhat, comptabilisent 9 ormeaux au kilo, et qu'à ce titre, il conviendrait de revoir la réglementation instaurée par le CRPMEM.

Sur ce dossier, nous portons à votre connaissance la réponse ci-jointe, que nous avons adressée le 8 juin 2009 au CRPMEM, qui évoquait l'an dernier une demande des professionnels pour fixer le nombre d'ormeaux au kilo à 8 (et non pas à 9 comme dans votre demande, ce qui laisse à penser que la situation de la ressource s'est peut-être dégradée).

La réponse de l'an dernier repose sur un traitement des fiches de pêche de plongeurs de votre quartier maritime, dont les pêches sont issues de la zone 26E67 avec la mention "Brehat" comme lieu-dit de pêche pour le mois d'avril à décembre 2008.

Il va de soi qu'une augmentation du nombre de marques, et donc d'ormeaux pêchés, se traduit par une pression de pêche supplémentaire. Aussi, nous attirons à nouveau votre attention sur les améliorations possibles de gestion de cette espèce en recommandant la mise en place d'extraits en nombre d'individus et non pas en poids. Une telle modification aurait un avantage de simplicité, permettrait d'éviter la pression récurrente des usagers que vous évoquez, et inciterait les plongeurs à pêcher les individus les plus âgés.

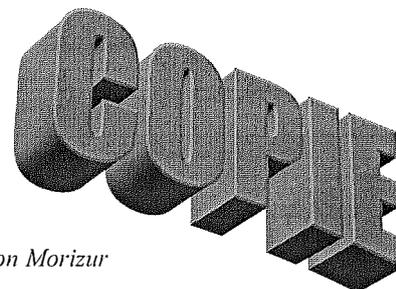
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Responsable du Département Ifremer  
Sciences et Technologies Halieutiques**

**Objet :**  
**Votre demande d'expertise sur**  
**nombre d'ormeaux par kilo**

**Monsieur le Président du CRPMEM**  
**35700 RENNES**

**Nos Réf : STH/LBH/09-013bis**



Brest, le 8 juin 2009

*Dossier suivi à Ifremer-Centre de Brest par Yvon Morizur*

Monsieur le Président,

Le CRPMEM interroge l’Ifremer sur le nombre d’ormeaux à considérer au kilo. Les animaux commercialisés sont marqués. Un nombre de marques est attribué pour correspondre à chaque extrait en poids. Le CRPMEM souhaite savoir si la correspondance de 7 marques à attribuer au kilo est toujours d’actualité.

Pour répondre à cette question, des fiches de pêche du quartier de Paimpol ont été utilisées. Ces fiches comportent des poids de lots et des nombres d’ormeaux qui permettent de calculer un nombre moyen au kilo. Il est ainsi calculé pour chaque mois un nombre moyen au kilo. Ces résultats indiquent que 7 ormeaux pèsent un kilo sur sept des huit mois de la saison de pêche.

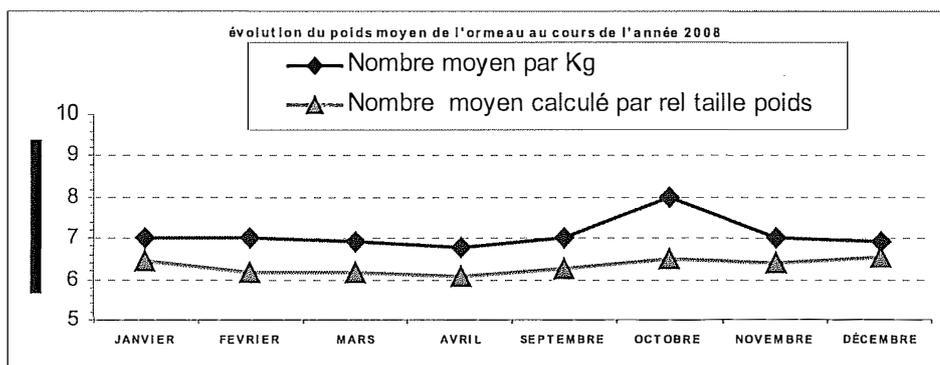
Sur les fiches de pêche examinées, figuraient des compositions en taille de 30 individus tirés au hasard. Une taille moyenne a été établie par mois à partir de ces informations . Les tailles moyennes sont comprises entre 105 et 108 mm. Ces tailles moyennes ont ensuite été converties en poids au moyen d’une relation taille-poids [ $W = 0.00006586 L^{3.177}$  avec poids individuel W en g, longueur L en mm ; relation communiquée par FranceHalotis, 2009]. Les informations ainsi obtenues indiquent un nombre d’ormeaux compris entre 6 et 7 au kilo (et plus proche de 6 que de 7 au kilo) sur les huit mois considérés.

Institut français de Recherche  
 pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
 industriel et commercial

Station de Lorient  
 8, rue François Touleuc  
 56100 Lorient  
 France

téléphone 33 (0)2 97 87 38 00  
 télécopie 33 (0)2 97 87 38 01  
<http://www.ifremer.fr>



Une petite différence existe dans les résultats selon les informations utilisées, elle peut être dûe au fait que les échantillons ne soient pas complètement tirés au hasard (tendance à mesurer les plus gros) ou à un problème de déshydratation des individus.

Les résultats indiquent qu'il faut considérer 7 individus au kilo et non pas 8.

De plus, les extraits devraient être fixés, à notre sens, directement en nombre d'individus et non pas en poids, ceci pourrait inciter les plongeurs à pêcher les individus les plus âgés.

Cordialement.

**Responsable du Département Ifremer  
Sciences et Technologies Halieutiques**

Copies : Mission Parc Marin d'Iroise